

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal réuni en session publique ordinaire

Le 28 MARS 2024 à 18 heures 00

Sous la présidence de Monsieur PISSELOUP Jean, Maire

Etaient présents : Mmes BARNAY, LOYRE, MARTIN Messieurs , JOLY, TESTARD, LAMOUR

Etaient absents : Messieurs BEUCARNOT, CHEVALIER, RICHARD, BRIET et ZBROZINSKI

Arrivée de Monsieur LAMOUR à 18H15, quorum atteint pour l'ouverture de la séance .

Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance

Monsieur JOLY est désigné secrétaire de cette séance

VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ?

Erreur dans l'identité du secrétaire de séance, correction à faire avant la signature du procès-verbal par Monsieur le Maire et par le secrétaire de séance

En préambule Monsieur le Maire le contexte économique actuel avec : une inflation incertaine, le déficit de l'Etat qui peut conduire à une demande de contribution à sa réduction auprès des collectivités locales, l'évolution des valeurs locatives qui augmentent chaque année par l'Etat, une menace de suppression du classement de la commune en ZRR

DELIBERATIONS

1/ Vote des taxes 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

L'effet du coefficient correcteur réduit les ressources fiscales de 15 799 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire évoluer les taux et le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.90%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.20 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.52 %

Le conseil accepte à l'unanimité cette légère évolution de taux nécessaire à l'équilibre des finances communales.

2/ Vote des budgets 2024

Le conseil municipal a pris connaissance avant la réunion des projets de budgets proposés au vote. Monsieur le Maire fait la présentation sous forme de diaporama des équilibres budgétaires avec le détail des dépenses et recettes inscrites en fonctionnement et la liste des investissements projetés en 2024 avec les demandes de subventions potentielles inscrites en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE , à l'unanimité, les budgets primitif 2024 présentés ci-dessous :

BP COMMUNE 2024

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Fonctionnement	782 514.20	782 514.20
Investissement	172 841.93	172 841.93
Total	955 356.13	955 356.13

BP COMMERCE 2024

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Fonctionnement	28 000.00	28 000.00
Investissement	25 957.87	25 957.87
Total	53 957.87	53 957.87

Une subvention de 17000 euros du BP COMMUNE est nécessaire pour équilibrer le BUDGET de la boulangerie en raison des impayés des occupants précédents

BP ROSE DES VENTS 2024

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Fonctionnement	14010.17	14010.17
Investissement	20681.67	20681.67
Total	34691.84	34691.84

Questions diverses :

- Formation compostage : des bacs pour le compostage ont été installés vers la benne à verre sur le parking de la salle René BEAUCARNOT.
Les habitants du bourg qui n'ont pas la possibilité de composter à domicile peuvent y déposer leurs déchets. Des petits seaux sont à disposition en Mairie pour faciliter le transport.
Une formation est organisée le jeudi 4 avril pour toutes les personnes intéressées ainsi que le personnel de la commune (intervenants à la cantine et agent technique)

- Plan VIGIPIRATE
Monsieur le Maire fait lecture des consignes reçues pour le passage au plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTATS, notamment :
 - Il faut renforcer la surveillance autour des bâtiments et les entrées
 - Il faut être vigilants aux cyber attaquesMonsieur le Maire demande à chacun de faire preuve de vigilance dans le village et signaler tous mouvements pouvant être inhabituels afin d'en référer à la gendarmerie dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 28.03.2024

Le Maire,

Jean PISSELOUP



Le secrétaire de séance

Pierre JOLY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre Joly'.